



Communiqué de presse – Mise à disposition des documents préparatoires à l'AGM

Sainte-Marie, le 17 mai 2023, 10h

## ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 JUIN 2023

### MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 7 juin 2023 à 17 heures 30 au Hub Lizine – 8 rue Pondichéry – La Mare – 97438 Sainte-Marie (La Réunion). L'Assemblée Générale se tiendra selon les conditions habituelles. Néanmoins, la société a décidé de faire une retransmission vidéo, accessible aux actionnaires via notre site internet [www.cboterritoria.com](http://www.cboterritoria.com) (pré-inscription requise).

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 3 mai 2023 et l'avis de convocation sera publié au BALO du 19 mai 2023 et dans un journal d'annonces légales (JIR) du 19 mai 2023.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R.22-10-23 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société ([www.cboterritoria.com](http://www.cboterritoria.com) dans la rubrique « Finance / Informations réglementées / Assemblées d'actionnaires / 2023 »).

Les documents préparatoires à l'Assemblée sont également tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée. Ainsi, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif, peut jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer les documents visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut prendre connaissance des documents visés aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce au siège de la Société.

#### Calendrier financier 2023

- Assemblée Générale : mercredi 7 juin 2023
- Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2023 : mardi 12 septembre 2023 (après bourse)

#### A propos de CBo Territoria (FR0010193979, CBOT)

Acteur immobilier de référence à La Réunion depuis près de 20 ans, CBo Territoria est devenue une foncière de développement multi-régionale spécialisée sur les actifs tertiaires (300,6 M€, soit 81% de son patrimoine total en valeur à fin 2022). Le Groupe, présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur immobilière (Aménageur, Promoteur et Foncière), poursuit son développement via l'exploitation de ses réserves foncières ou l'acquisition de terrains. CBo Territoria finance son développement grâce notamment à son activité de Promoteur Résidentiel (Immeubles collectifs ou parcelles) et accessoirement Tertiaire et via la cession programmée de son patrimoine résidentiel résiduel auprès de la SHLMR.

CBo Territoria est une foncière de rendement éligible au PEA PME cotée sur Euronext Paris (compartiment C).

Responsable et engagée pour un immobilier plus durable depuis son origine, CBo Territoria fait partie depuis 6 ans du Top 10 du compartiment C du Gaïa-Index, indice français de référence des petites et moyennes valeurs les plus vertueuses en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Plus d'informations sur [cboterritoria.com](http://cboterritoria.com)  
(Visitez notre nouveau site)



Gaïa-Index

#### Contacts Investisseurs et Presse

Caroline Clapier – Directrice Administrative et Financière – [direction@cboterritoria.com](mailto:direction@cboterritoria.com)

Agnès Villeret – Komodo – Tel. : 06 83 28 04 15 – [agnes.villeret@agence-komodo.com](mailto:agnes.villeret@agence-komodo.com)